

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la
convocation :**

Le 16 juin 2023

**Nombre de Conseillers
Municipaux en
exercice :**

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, NETTI Vincent, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, RASTOLL Bruno, CHACON Angèle, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, FERNANDEZ Gabriel, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET BLANC Eric

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

27

Procurations :

Mme GUILLOUET GELYS	à	M. MARTY
Mme RASTOLL	à	Mme HECQUET
M. MARIA	à	Mme VILVET
M. CATALAN	à	M. NETTI
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
M. BLAY	à	Mme CHACON
Mme CRIADO	à	Mme RUIZ

Absent : Néant

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Marie-Hélène ALBAREDE est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 23 JUIN 2023 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.2	DELIBERATION MUNICIPALE N° 53-2023
OBJET : CESSIION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 313 (LOT A) A MADAME PASCALE GARCIA		

Monsieur le Maire,

INFORME QUE Madame Pascale GARCIA a manifesté sa volonté de se porter acquéresse d'un délaissé de terrain situé entre sa parcelle cadastrée section AB n° 143 sise 6 rue Luc Soler à PORT-VENDRES (66660) et la rue Saint-Pierre d'une superficie de 10 m² appartenant au domaine privé communal.

RAPPELLE QUE par délibération du 14 avril 2023 référencée DCM 31-2023, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation du secteur Identifié puis approuvé son déclassement du domaine public communal.

PRECISE QUE le service France Domaine a évalué la valeur vénale de ce bien à 70 euros le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

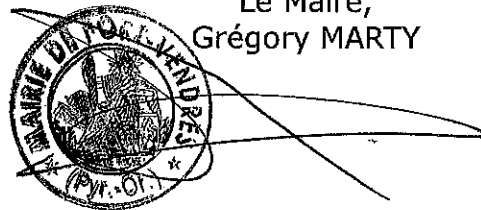
DECIDE

- **DE CEDER** à Madame Pascale GARCIA propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n° 143, le lot A nouvellement cadastré section AB n° 313 d'une contenance de 10 m² au prix de 70 euros le m², soit pour un montant total de 700,00 euros, auquel il conviendra de rajouter 928,80 euros de frais d'arpentage, tel que matérialisé en jaune sur le plan annexé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession et notamment l'acte authentique de vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY



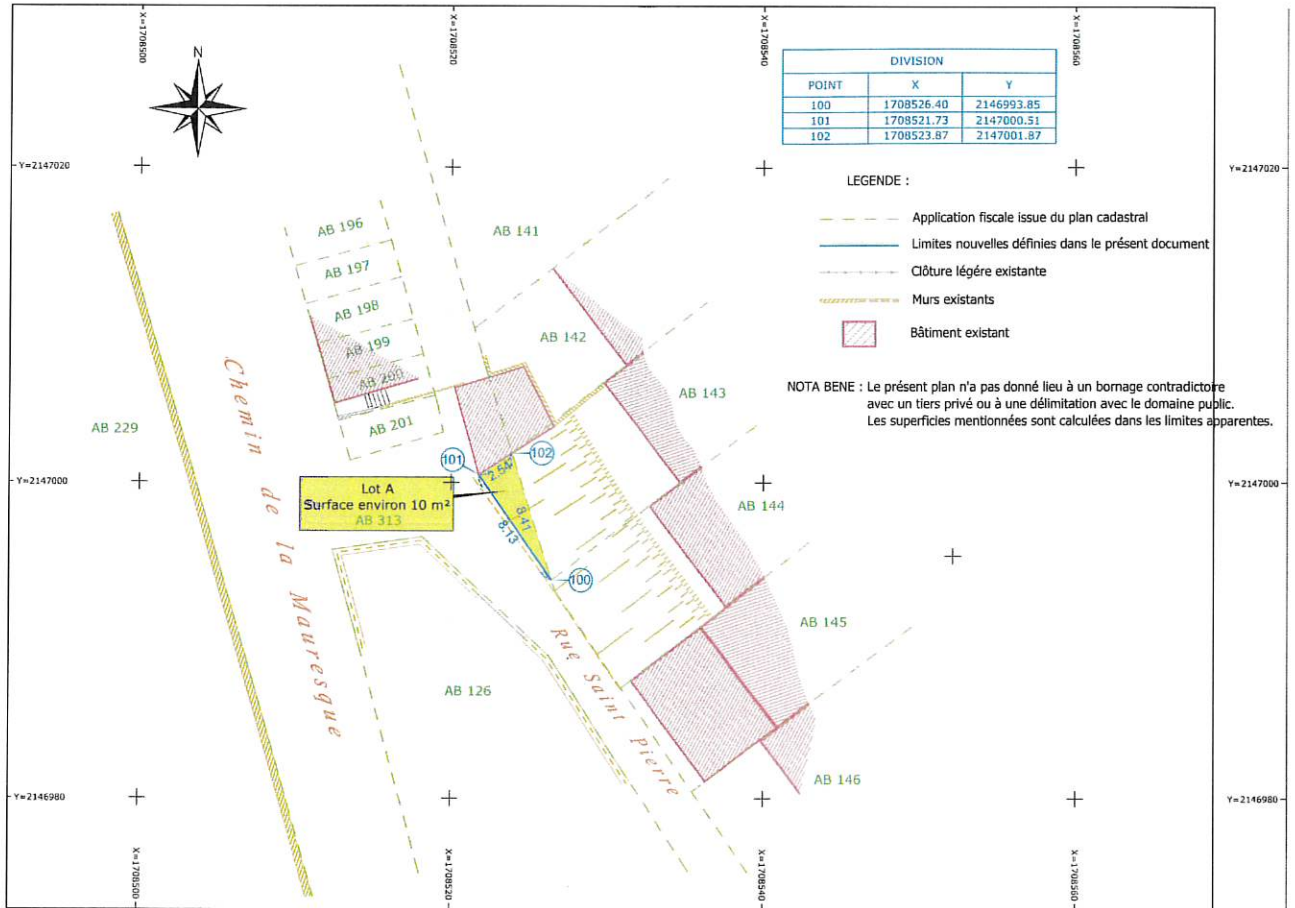
La Secrétaire de séance
Marie-Hélène ALBAREDE

Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le : 30/06/23
et publication ou notification du : 30/06/23
Affichée du : 30/06/23 au : 30/08/23
Publication sur le site internet de la ville le : 30/06/23

Accusé de réception en préfecture le : 30/06/23
066-216601484-2023-0623-DCM53-2023-DE
Date de télétransmission : 30/06/23
Date de réception en préfecture : 30/06/23

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

**Plan pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal
n° 53-2023 du 23 juin 2023**



Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20230623-DCM53-2023-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023